

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2022/163

JF

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 12 décembre, à 19 heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 décembre 2022

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Jacqueline Bonato, Jean Pierre Barba

**Pouvoirs** : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier- Eric Vallier à Jacqueline Bonato- Pierre Suzzarini à Gilles Barbe-Véronique Meneghin Caprio à Caroline Fiorucci- Aymeric Faivre à Eric Furmenczak- Claude Girard à Hélène Rossi- Fabienne Croze à Christian Roux- Pierrick Bonenfant à Jean Pierre Barba

**Présents** : 31

**Pouvoirs** : 8

#### **OBJET** : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES 400 COUPS

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver une convention de partenariat annuelle avec l'association Les 400 coups et la Mairie du Percy pour l'année 2023 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans le prolongement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) depuis 2018 pour assurer une continuité de service aux familles avec la mise en place d'un accueil de loisirs de l'été lors de la fermeture annuelle du service enfance jeunesse.

Les engagements de chaque partie sont définis dans la convention.

- Pour l'association : Assurer la mise en place de l'accueil de loisirs et tout mettre en œuvre pour maintenir les objectifs de fréquentation contractualisés ainsi que toutes les dispositions réglementaires. Les semaines d'ouverture sont décidées en concertation avec le service enfance
- Pour la Communauté de communes : Verser une contribution d'un montant de 1149,99€ en complément du bonus territoire 2023 versé par la CAF.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la présente convention
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 décembre 2022

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/12/22 et de sa publication 28/12/22